

**PIECES A FOURNIR POUR UNE VENTE
D'UN APPARTEMENT**

Etat civil :

- Copie des pièces d'identité ou KBIS et statuts à jour pour une société
- Si mariés, copie du livret de famille, si contrat de mariage, copie du contrat
- Si pacsé : copie de la convention de pacs et de l'attestation d'enregistrement
- Les questionnaires, vendeur et acquéreur, dûment complétés par chaque partie

Le bien :

- Dossier de diagnostics techniques (plomb, amiante, termites, mûres, électricité, gaz, DPE, audit, assainissement, ERP)
- Dernière taxe foncière
- Titre de propriété
- S'il a été effectué des travaux de moins de 10 ans : factures des entreprises ayant réalisé les travaux, assurance décennale des entreprises, attestation de l'assurance dommage-ouvrage et autorisations d'urbanisme si nécessaire.
- Dernière facture d'entretien de la chaudière
- Dernière facture d'entretien de la climatisation
- Etat descriptif de division et règlement de copropriété et tous les modificatifs
- 3 derniers procès-verbaux d'assemblée générale
- Dernier appel de charges
- Coordonnées du syndic

Divers :

- Si le bien a été loué :
 - . Courrier du locataire ayant donné congé de lui-même l'état des lieux de sortie ; si le vendeur a donné congé pour vendre : copie du congé donné au locataire
- Si le bien est actuellement loué :
 - . Copie du bail et des garanties (tel que cautionnement)
 - . Dernière quittance de loyer ou montant actuel du loyer

Les parties devront avoir déterminé le montant de l'indemnité d'immobilisation qui ne pourra pas être supérieure à 10 % du prix de vente.

Elles devront indiquer au notaire toutes conditions particulières convenues entre eux.

L'acquéreur devra préciser s'il fait un apport, et dans quelles conditions, il souhaite emprunter (durée de l'emprunt, somme empruntée, taux maximum accepté)